



Société d'Agriculture et d'Élevage du Charolais
43, route de Mâcon
71120 CHAROLLES
07.84.21.11.44
contact@socagrucharolles.fr

Le Festival du Bœuf Charolais, organisé par la Société d'Agriculture et d'Élevage du Charolais aura lieu

SAMEDI 30 novembre et DIMANCHE 1er décembre 2024 Au Parc des Expositions de CHAROLLES

Ce concours réservé aux bovins de boucherie de qualité, de race charolaise, est ouvert à toutes les catégories (Labels et non labels).

ENGAGEMENTS DES ANIMAUX

Inscriptions du 18 au 30 octobre sur le site www.charolais71.fr

- Le montant des engagements est de 50€ T. T. C. par bovin + cotisation de 60€ par élevage si non acquittée à ce jour, payable à réception de facture.
- Comme l'année passée année, afin d'éviter tout stationnement gênant, la paille et le foin seront fournis par la Société d'Agriculture.

PAIEMENT DES ENGAGEMENTS

PAS DE PAIEMENT A L'INSCRIPTION

- L'acquittement des engagements se fera à réception de la facture
- Pour valider vos engagements, vous devrez régler votre facture **avant le 28/11/2024** par chèque ou par virement

PROGRAMME DU CONCOURS

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024	
Entrée des animaux au Parc des expositions	5h00 à 10h30 Pas d'entrée acceptée après cet horaire
Animaux déchargés et attachés à leurs emplacements	Avant 11h00 A 11h, tous les éleveurs devront sortir du hall
Dernier contrôle par la commission	11h00

DIMANCHE 1ER DECEMBRE 2024	
Opérations du jury	7h30 à 10h30
Commercialisation des animaux	11h00
Visite officielle	11h00
Sortie des animaux	19h30

REGLEMENT DU CONCOURS

- Pour un gain de temps, les éleveurs devront attacher et laver les animaux avant l'arrivée au hall.
- Les vaches nées avant le 1er décembre 2017 et les animaux notifiés en pension ne seront pas acceptés.
- Les animaux devront être titulaires du DAB ainsi que d'une carte verte en cours de validité, et au nom de l'exposant depuis plus de 4 mois.
- Le certificat sanitaire devra être présenté à l'entrée. Les animaux devront être conformes avec la réglementation sanitaire en vigueur.
- Le certificat sanitaire pour tout animal non venue pour cause sanitaire devra être présenté avant le 1^{er} janvier 2025.
- Les places étant limitées, la Société d'Agriculture se réserve le droit de refuser des engagements, ou de restreindre le nombre d'animaux, par exposant, en cas de surnombre. Priorité sera donnée aux exposants ayant déjà participé précédemment au Festival du Bœuf et à jour de cotisation.
- Le Festival du Bœuf n'est pas une foire. Nous comptons sur vous pour présenter des bovins de haute qualité bouchère.
- Une commission pourra visiter les animaux en ferme et refuser ceux qui seront de qualité inférieure.
- Un dernier contrôle de qualité se fera le samedi. La commission pourra refuser les animaux jugés « trop moyens» ou manquant de finition. Le cas échéant, les inscriptions ne seront pas remboursées.

PRESENTATION DES ANIMAUX

- Ne seront acceptés que les bovins de haute qualité bouchère.
- Ils devront être **présentés lavés**, sinon ils seront refusés.
- Les cornes devront obligatoirement être époutées.
- **Les pattes devront être tondus avant l'arrivée des bovins.**
- Rappels : les attaches par nœud coulant sont interdites.
- Ne seront autorisés que les licols, les chaînes ou les cordes avec nœud arrêté.
- **Les animaux devront être attachés** dans les catégories correspondant à leur date de naissance (du 1^{er} décembre au 30 novembre). Les animaux classés dans les mauvaises catégories ne seront pas jugés.
- **IMPORTANT** : Les oreilles seront tondues pour faciliter la lecture des boucles.
- Il est interdit de talquer et de tagger les animaux.
- Les animaux restent sous la responsabilité de l'exposant durant toute la durée de la manifestation.

OPERATIONS DU JURY

- Les opérations du Jury commenceront le dimanche à 7h30. Les allées devront être propres et libérées avant 7h30.
- Chaque éleveur s'engage à accepter les décisions des juges lors des opérations du jury.
- Pour le bon déroulement de la manifestation, toute attitude irrespectueuse sera sanctionnée.
- Des plaques et diplômes récompenseront les animaux primés.
- Trois « Prix Naisseur » seront accordés.

Cette année encore, nous comptons sur nos fidèles éleveurs, mais aussi sur les nouveaux, pour une présentation digne du berceau de la race.

De notre côté, nous mettons tout en œuvre pour que cette manifestation soit festive et assure la promotion de notre viande de haute qualité.

Le Président
David PIERRE

Le responsable du concours bovins
Nicolas CORTIER